



Appel à projet 2026

Prestation de Service Vacances :

À l'attention des structures vacances



La Prestations de Service (PS) Vacances, c'est quoi ?

Une aide financière nationale pour les structures de vacances qui mettent en place un accueil attentionné en faveur de familles fragilisées.

Ses objectifs :

- Soutenir les structures d'accueil par un système qui permet à chaque structure, indépendamment de sa taille ou ses moyens, d'ouvrir droit à un financement dès la première famille accueillie.
- Prendre en compte le «parcours vacances» de la famille de l'organisation du séjour jusqu'à l'accueil de la famille dans une structure de vacances en mettant l'accent sur l'accompagnement en amont et pendant le séjour.
- Porter une attention particulière aux situations spécifiques notamment liée au handicap et au besoin de répit.
- Améliorer l'offre de service et la diversité des séjours pour les usagers.



La Ps Vacances, pour qui?

Les **centres de vacances en demi-pension ou pension complète** proposant une offre d'animation (clubs enfants et animations familles) ;

L'hôtellerie de plein air (camping), quel que soit le mode d'hébergement : mobil-home, chalet, emplacement libre etc.

Les modes de gestion possibles :

- Les associations loi 1901 et les fondations reconnues d'utilité publique à caractère social ou sanitaire
- Les collectivités territoriales
- Les acteurs du secteur marchand dès lors que l'activité financée par la PS Vacances est à but non lucratif



Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

- La présence **d'un « référent »** qui est une personne ressources lors de la préparation du séjour et pendant son déroulement.
- Une information et une communication claire auprès des familles et des porteurs de projet locaux.
- L'accessibilité à la structure, aux hébergements et locaux collectifs.
- Des activités gratuites et adaptées à chaque âge.
- La prise en compte de besoins spécifiques afin de favoriser des moments de répit pour la famille.
- Une politique tarifaire adaptée.



Quels sont les financements ?

- Un **financement socle** centré sur les missions du référent «familles»
- Des **majorations possibles** liées à des actions menées auprès des familles pendant le séjour :
 - ❖ La mise en place du **transport aller – retour de la famille** entre la gare et la structure,
 - ❖ **L'accès à une sortie-activité de loisirs ou de culture** à l'extérieur de la structure en complément des activités «gratuites» proposées par la structure,
 - ❖ **Des actions agissant pour le répit des familles** : mise en place d'actions à destination d'un enfant ou d'un adulte porteur de handicap sur des temps dédiés.



En pratique

- ✓ Déposez votre dossier de candidature jusqu'au **23 janvier 2026**
- ✓ Votre projet sera analysé par un comité fin janvier 2026
- ✓ Si votre projet est retenu, vous serez invité à participer à un webinaire d'information et recevrez une convention pour formaliser le partenariat.

Vous avez un doute ?

Posez votre question à l'adresse suivante :
CAF34-BP-PsVacances@caf34.caf.fr

